Pour utiliser toutes les fonctionnalités du formulaire dynamique, il est recommandé de télécharger le fichier sur votre poste de travail. L'option de téléchargement se trouve dans le coin supérieur droit.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

RAPPORT DE DÉPENSES

SVP cocher la case appropriée :

Membre ☐ Délégué(e) ☐ Autre ☐

Nom : _____ Établissement : _____

Date		Description et lieu de l'activité (préciser l'instance)	Frais de repas			Frais de garde	Frais de déplacement						Autres*	Total
Jour	Mois		Déjeuner	Dîner	Souper		Kilométrage (voir verso - A)	$ (voir verso - B)	Transport actif (km)	$ transport actif	Station-nement	Taxi, train, métro ou autobus		
								0,00 $		0,00 $				0,00 $
								0,00 $		0,00 $				0,00 $
								0,00 $		0,00 $				0,00 $
								0,00 $		0,00 $				0,00 $
								0,00 $		0,00 $				0,00 $
													TOTAL	**0,00 $**

Les reçus doivent être agrafés au rapport de dépenses.

*** Autres, veuillez préciser :** _____

« Ayant encouru des dépenses, je demande au SEPÎ de contribuer, selon la politique de remboursement des dépenses en vigueur, aux frais encourus lors de ma participation aux activités plus haut mentionnées ».

Signature de la personne qui fait la réclamation : _____

Date : _____

Approbation du trésorier : _____

Date : _____

Enregistrer sous | Imprimer | Envoyer par courriel

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

RAPPORT DE DÉPENSES

Informations pour vous aider à remplir le formulaire

Établissements

Nom	Km
Adélard-Desrosiers	14
Antoine-de-St-Exupéry	14
Albatros	11
Alphonse-Pesant	14
Anjou	7
Amos	19
Aux Mille-Voix (sec.)	12
Belle-Rive, de la Pointe	8
Belle-Rive, des Trembles	7
Calixa-Lavallée	16
Cardinal-Léger	9
Centre métiers de l'acier	11
Centre Ferland	19
Centre du Trait-d'Union	1
Chénier	8
Daniel-Johnson	2
De la Fraternité	16
Denise-Pelletier	10
Des Roseraies	11
Félix-Leclerc	3
Ferland (école)	13
Fernand-Gauthier	10
François-La Bernarde	1
Gabrielle-Roy	15
General-Vanier	14
Guy-Vanier	5
Henri-Bourassa	13
Irma-Levasseur (sec.)	9
Jacques-Rousseau	11
Jacques-Rousseau annexe	8
Jean-Grou	9
Jean-Nicolet	14
Jean-Nicolet annexe	16
Jules-Verne	15

La Dauversière	14
Lambert-Closse	12
Le Carignan	13
La Passerelle	6
Le Tournesol	6
Louis-Fréchette	15
Louis-Fréchette annexe	15
Marc-Aurèle-Fortin	11
Marc-Aurèle-Fortin annexe	11
Marc-Laflamme/Le Prélude	1
Marc-Laflamme/Le Prélude ann.	2
Montmartre	5
Notre-Dame	4
Notre-Dame-de-Fatima	9
Paul-Gratton	2
Pie XII	14
Pierre-de-Coubertin	16
Pointe-aux-Trembles (sec.)	6
René-Guénette	16
Sainte-Colette	15
Sainte-Colette annexe	15
Sainte-Germaine-Cousin	4
Sainte-Gertrude	15
Sainte-Marguerite-Bourgeoys	2
Saint-Joseph	9
Saint-Marcel	1
Saint-Octave	2
Saint-Rémi	19
Saint-Rémi annexe	20
Saint-Vincent-Marie	17
Simone-Desjardins	8
Victor-Lavigne	15
Wilfrid-Bastien	13
Wilfrid-Pelletier	9
Wilfrid-Pelletier annexe	10

Note

Si d'autres frais non prévus ont été payés, veuillez joindre une facture.

Frais de déplacement

Déplacement remboursé à raison de **0,72$ le kilomètre**
et selon les catégories suivantes :
- activités hors territoire et/ou hors calendrier : kilométrage réel;
- activités sur le territoire : kilométrage à partir du lieu de travail.

A - Indiquez le nombre total de km dans cette case,
c'est-à-dire le nombre de km parcourus pour l'aller et le retour.

B - Prenez le nombre de la case A et multipliez-le par 0,72$:
le montant obtenu sera celui que vous indiquerez dans cette case.

Transport actif *

Déplacement remboursé à raison de **0,25$ le kilomètre**
et selon les catégories suivantes :
- activités hors territoire et/ou hors calendrier : kilométrage réel;
- activités sur le territoire : kilométrage à partir du lieu de travail.

** Le transport actif consiste à utiliser sa propre énergie pour se déplacer (marche, vélo, planche à roulette, etc.).*

Frais de repas

Déjeuner (si activité débute avant 8 h)	20,00 $
Dîner (si activité entre 12 h 30 et 13 h 30)	30,00 $
Souper (si activité entre 17 h 30 et 18 h 30)	40,00 $
Total par jour	**90,00 $**

Frais de garde

Pour toute rencontre en dehors des heures de travail, les frais de garde sont remboursés au coût réel jusqu'à un maximum de :
- 15,00 $/heure pour la garde d'un seul enfant (max 105,00 $/24 heures).
- 20,00 $/heure pour la garde de deux (2) enfants et plus (max 140,00 $/24 heures).
- 25,00 $/heure pour une personne à charge jusqu'à un maximum de 175,00 $/24 heures.

18-06-2025 / mj